

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 1, 8me année

janvier 1892

# L'Étudiant

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, PTRE - - - DIRECTEUR.

## SOMMAIRE:

- Programme de l' "Étudiant" pour 1892. *F. A. Baillairgé*  
Les derniers événements dans la Province de Québec. " " "  
A la chapelle (poésie) *L'avocat Chagnon*  
A Paris. *E. Piché, Prêtre*  
Prime aux abonnés.  
L'HYGIÈNE : Définition. Notes historiques. *A. Panneton, M. D.*  
LE MOUVEMENT INTELLECTUEL : Livres  
nouveaux; Revues; Conférences. *F. A. Baillairgé*  
SCIENCE : L'atome électrique.  
Traduit du "Scientific American" par *G. F. Baillairgé*  
A TRAVERS LE MONDE : A Rome; Au Ca-  
nada; A l'étranger; Chez nos voisins. *F. A. B.*  
A Monsieur l'abbé E... (poésie) *A. Gaudetfroy*

## SUPPLEMENT

- LA QUESTION RELIGIEUSE AU PARLEMENT FRANÇAIS,  
dernier discours de Mgr Freppel.  
MORT DE MGR FREPPEL d'après l'*Univers*.  
ÉLOGE DE MGR FREPPEL par M. Floquet, président du Par-  
lement français.

ABONNEMENT

\$1.00

PAR AN.

UN NUMÉRO, 2 CENTS.

Les abonnements

datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE P. Q., CANADA.

## JOLIETTENSIA

Nous avons le plaisir de voir au collège : Les RR. MM. R. Prud'homme, curé de Ste-Anne d'Ottawa; F.-X. Geoffroy, curé de St-Paul; R. Bonin, curé de St-Côme; H. Hamelin, vicaire à Holyoke, E. U.; le P. Leclercq, T. S. S.; le Fr. Desrochers, C. S. V., procureur du Collège Bourget à Rigaud; MM. J. Lavallée, vicaire à St-Lin; J. A. Lippé, vicaire à Berthierville; J. B. Desrosiers, vicaire à St-Félix; le Rév. P. J.-B. Mauveau, O. S. V.; les RR. FF. Dufort, Marsois, Pelletier, C. S. V.; J. Beaudoin, curé de Lafontaine, Ont.; L. Bonin de Ste-Mélanie; F.-X. Chailfleur, vicaire à Ste-Elisabeth; N. Morin, vicaire à Montréal; T. Beaudry, vicaire à St-Henri; M. Jolicoeur, vicaire à Verchères; M. Laporte, curé, St-Ambroise; M. Ethier, curé, Whitehall; MM. Dequoy et Gravel, Lanoraie; F.-X. Pelland, Rigaud.

Nous revoiyons, après plusieurs années d'absence, le R. M. Jérémie Roy, missionnaire à Qu'Appelle Station, Nord-Ouest. Il voit de temps en temps le R. P. Favreau, O. M. I., missionnaire chez les Sioux de Fort Qu'Appelle et le R. P. Desrochers, O. M. I., missionnaire au Fort Qu'Appelle. Le R. V. Favreau n'est pas très bien. M. Roy jouit d'une excellente santé.

M. Norbert Arpin fait visite à ses amis de Joliette, il réside maintenant 1159 rue Ontario et s'occupe de commerce.

Le jour de l'Immaculée Conception, réception de 30 congréganistes et de 16 gardes d'honneur.

Election des dignitaires de la Congrégation de la Sainte Vierge: Président: O. Lavallée; premier assistant, O. Grégoire; second assistant, L. Léger.

Vendredi, 18 décembre, congé de glace.

Le 19 décembre, ordination au Grand Séminaire de Montréal. Plusieurs élèves du Collège Joliette sont promus aux ordres sacrés.

Sous-diaconat: MM. W. Geoffroy, et O. Valois.

Diaconat: M. J. Piette.

Prêtrise: MM. A. Majeau et A. Desautels.

Le 21 décembre, M. Avila Majeau dit la messe de communauté. La veille, le Rév. P. Supérieur, M. le Curé de Joliette et quelques prêtres assistent chez lui à un souper de famille.

M. J.-B. Morin, depuis son retour à Joliette, s'occupe activement de colonisation.

Le jour de Noël, messe de Hyden. Nos félicitations au Rév. P. Charlebois et à M. Beaudoin, Porganiste. On ne fait pas mieux que cela dans nos églises de ville.

M. A. Desautels vient nous donner la messe de communauté avant son départ pour le diocèse de Peterborough, Ont.

Le Père Supérieur sérieusement malade de la grippe. (La séance qui devait avoir lieu le 13, se trouve par suite remise indéfiniment.) Le 12, il est administré. Les élèves demandent sa guérison au Sacré-Cœur. Le 14 il prend un mieux sensible. Le 15, on espère de plus en plus.

Sa grandeur Mgr Ch. E. Fabre, nous fait l'honneur et le plaisir de venir à Joliette, spécialement pour voir notre cher malade. Le 16, nous avons bonne confiance. Le Sacré-Cœur exauce évidemment les prières de la communauté.

## EXTRA MUROS

Mort de madame F.-B. Godin, des suites d'une indigestion. Nous avons beaucoup admiré le grand cœur et la charité de la défunte. Plusieurs circonstances à notre connaissance personnelle nous donnent une certitude morale que si la mort fut subite pour le corps, elle ne le fut pas pour l'âme. C'est une récompense qui s'attache à la charité.

Dimanche 20 décembre, inauguration d'un nouvel autel, à la chapelle de la Providence. C'est le fruit de course de Mme D. Duval. M. Clairoux donne le sermen de circonstance. Le dit autel est bien passable.

La séance donnée dernièrement par les citoyens de Joliette leur fait beaucoup d'honneur. On a joué les *Pirates de la Savane*, drame de longue haleine. Acteurs, MM.: J. J. Sheppard, E. G. Piché, R. M. Leprohon, J. A. Renaud, J. Guibault, J. A. Guibault, G. Laporte, C. Ducharme, S. A. Lavallée, M. H. Leprohon, A. Charland, T. Gravelle, U. Perrault.

MM. A. Beauboin, J. Renaud et A. Lavallée nous ont donné du beau chant. M. H. Beaudoin accompagnait au piano.

Nos félicitations à M. Sheppard qui a exécuté la pièce, et au Rév. M. Contant qui a fait l'organisation de la séance.

La recette qui est destinée à l'autel du Sacré-Cœur de la nouvelle église s'élève à \$168.00.

La nouvelle église de Joliette sera bientôt livrée au culte. Elle sera sans contredit l'une des églises les plus richement décorées de la Province.

On élèvera un monument à l'honorable Barthélemy Joliette, sur l'emplacement de la vieille église. M. L. Bélin est à la tête du mouvement. Il a fait faire par M. Richer, de St-Hyacinthe, un portrait (fort bien réussi) en peinture de M. Joliette. Ce portrait sera tiré au profit du susdit monument. Succès et félicitations.

Décès de M. Jules Charland, rentier, à l'âge de 72 ans, c'est encore une des vénérables têtes blanches de Joliette qui disparaît.

## COLLEGIANA NOVA

Le Collège Bourget a donné une grandissime séance. On a joué *Christophe Colomb*, drame historique en 8 tableaux. Le R. M. Morin qui nous arrive de Rigaud nous parle très avantageusement de cette séance. M. le sénateur Tassé dans son discours sur l'histoire du dévouement au Canada s'est aussi distingué. Beaux costumes, nombreux auditeurs. Nos félicitations aux RR. Huc Foucher, Desjardins, Laperle.

A l'Assomption, à l'occasion de la fête de M. le Supérieur, séances: "L'homme à trois visages" (drame en 3 actes); *Christophe Colomb*, héros chrétiens (discours); *Jeanne d'Arc, Qui vive!* *Fleur de Marie* (fanfare)

No 1, 8me année

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

janvier 1892

# L'Étudiant

La RELIGION, les SCIENCES et les LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, P<sup>TR</sup>E PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> janvier. On est prié d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration de *L'Étudiant* à F. A. BAILLAIRGÉ, P<sup>TR</sup>e, au Collège Joliette, P. Q., l'anada.

ABONNEMENT : \$1.00 par année. 2 centins le numéro.

## PROGRAMME de L'ÉTUDIANT pour 1892

Chers lecteurs,

*L'Étudiant* entre dans sa huitième année.

Primitivement, cette revue fut fondée pour les écoliers.

Si nous consultons aujourd'hui nos listes, nous voyons plus de 700 abonnés, qui sont *en dehors* des collèges, et ce sont précisément ces abonnés qui font vivre notre feuille : il faut donc en tenir compte, et modifier quelque peu les intentions de la première heure.

*L'Étudiant* s'adresse aujourd'hui à la classe *studieuse* et à la classe *instruite*.

L'an dernier, nous avons réduit l'abonnement à 50 centins ; cette année nous le remontons à \$1.00. Que cette augmentation ne soit point pour nos amis un sujet de tentation et de chute ! Une piastre par année, comme prix d'abonnement, nous est absolument nécessaire. Nous voulons le bien ; de grâce, aidez-nous. Nous livrons sans merci vos cœurs à la Providence !

Nous diminuons le format pour le rendre plus commode.

Vous aurez à l'avenir plus de lecture.

Nous avons l'intention de publier en supplément les **ARTICLES ET LES DISCOURS** qui attirent l'attention de la presse européenne, ce sera pour vous, un dédommagement.

1892 étant l'année du 4<sup>me</sup> centenaire de **CHRISTOPHE COLOMB**, nous vous entretiendrons de notre premier père américain.

Nous vous mettrons au fait du mouvement **HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE** et **THÉOLOGIQUE**. En fait de science, nous appuierons plus particulièrement sur l'**ELECTRICITE** et sur la **BACTÉRIOLOGIE**.

Nous mettrons à profit, sur le **MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE**, les travaux de M. Elie Blanc.

Vous aurez le rapport de chaque réunion du Conseil de **L'INSTRUCTION PUBLIQUE**.

En philosophie, nous nous attacherons à quelques questions de **LOGIQUE**.

M. Piché continuera son intéressant **JOURNAL**.

M. Gaudefroy nous parlera de **CORNEILLE** et de **SHAKS-PEARE**.

M. le docteur Panneton vous donnera un aperçu sur **L'HYGIENE**.

Nous aurons à défendre cette année les **HUMANITÉS CLASSIQUES** contre les humanités modernes, ce qui nous obligera à parler quelque peu des langues mortes.

La **MÉTHODOLOGIE** en matière d'enseignement attirera aussi notre attention.

M. P. G. Roy terminera sa **GUERRE A L'ANGLICISME**.

Un professeur de l'université d'Ottawa traitera dans *l'Étudiant* quelques questions pratiques d'**ÉCONOMIE POLITIQUE**.

Vous aurez finalement, par une personne autorisée, plusieurs articles sur les **IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES**.

Ce n'est pas en vain que nous promettons.

A la grâce de Dieu.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

P. S. — Les correspondants sont priés de choisir des sujets *utiles*. Les poésies ne doivent pas être trop développées, surtout si elles vont quelque peu dans l'abstrait.

N. B. — L'abonnement est encore de 50 centins pour les écoliers, les religieuses et les institutrices.

## LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS dans la PROVINCE de QUÉBEC

Que de bruit dans nos journaux depuis quelques mois.

On parle tout d'abord de ce qu'on appelle le "scandale de la Baie de Chaleurs". Le nom de M. Pacaud vient sur le tapis.

Le ministère Mercier est accusé.

Une commission composée des juges Jetté, Baby et Davidson est nommée. Le Juge Jetté tombe malade. Le rapport de la commission se fait attendre. Un rapport intérimaire est enfin donné.

Après la réception de ce rapport, le ministère Mercier est démis par Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers, 16 décembre.

Les amis de M. Mercier s'écrient : "c'est inconstitutionnel"; les adversaires prétendent que non. Le *Canadien* fait chorus avec les premiers. *L'Étendard* et la *Vérité* sont avec les derniers.

M. De Boucherville est chargé de former un nouveau ministère. Il s'adjoint MM :

T. C. Casgrain, procureur général.

J. S. Hall, trésorier.

L. P. Pelletier, secrétaire provincial.

E. J. Flynn, commissaire des terres de la couronne.

L. Beaubien, commissaire de l'agriculture.

G. A. Nantel, commissaire des Travaux Publics.

R. Masson, L. O. Taillon et J. MacKintosh, ministres sans portefeuille.

Le nouveau cabinet conseille au lieutenant-gouverneur de dissoudre la législature.

La législature est dissoute.

Les uns disent : "C'est un nouvel attentat, une nouvelle illégalité, la loi demande une réunion des chambres, tous les douze mois."

— Le droit de dissolution, disent les autres, prime la dite loi."

Les élections sont fixées au 1er mars 1892.

Le *Citizen*, organe accrédité du gouvernement fédéral, dit que le remède de M. Angers est trop fort pour le mal.

"Aux grands maux les grands remèdes," répètent en chœur les journaux conservateurs.

La lutte électorale est déjà commencée, elle sera chaude, chaude, chaude. Nous gardons *in petto* nos prévisions.

Les bons citoyens diront sans doute chaque jour un *Pater* et un *Ave* pour que le pouvoir tombe en de bonnes mains. Dans la politique comme partout ailleurs, Dieu doit avoir sa place. La lumière d'en haut est d'autant plus nécessaire au voteur, qu'il est tenté de tous les côtés et soumis aux influences les plus malsaines.

Le peuple a les gouvernants qu'il mérite.

Travaillons à mériter un bon gouvernement.

F. A. BAILLAIRÉ, Ptro.

---

Je ne vois pas la LITTÉRATURE AU CANADA dans votre bibliothèque ! Le second volume paraîtra dans le courant de 1892 ; achetez 1890, si vous voulez avoir la série.

## A LA CHAPELLE.

Vous n'avez pas vu, vous indifférents du monde,  
Le petit temple auguste où se tient mon bon Dieu,  
Le bon Dieu de mon cœur, le bon Dieu qui l'inonde,  
Le torrent du saint lieu !

Mon cœur est tout petit, mais l'univers immense,  
Mais les grands cieus d'en haut et leurs soleils brillants,  
Mais les mers aux flots bleus que le grand Nord balance,  
Pour lui sont des néants.

Rien ne peut le remplir, toujours insatiable,  
Il demande toujours... toujours il cherche en vain ;  
Le monde est un désert aux tempêtes de sable  
Où l'âme meurt de faim.

Mon cœur, quand il est las du fardeau de ses chaînes  
Quand il se sent meurtri, mordu par la douleur, —  
Au petit temple aimé va répandre ses peines  
A vos genoux, Seigneur !

Une paix sainte et douce embaume la chapelle,  
Un silence pieux environne l'autel :  
Vous rêvez que tout bas la Vierge vous appelle  
Et vous montre le ciel.

Elle est là, souriant à l'âme repentante ;  
Aux naufragés du monde, elle montre le port ;  
Elle berce leur cœur comme une mère aimante  
Et doucement l'endort.

Et l'offrant à Jésus qui sourit à sa mère,  
Elle dit : O mon Fils, l'entendez-vous gémir ?  
Pardonnez, car il pleurt, ces pleurs sont la prière  
De l'humble repentir.

Puis votre âme s'éveille aux doux bruits d'ailes d'anges,  
Elle a rêvé d'amour sur le cœur de son Dieu ;  
Aupres d'elle, elle a vu ses frères les archanges  
Priant dans le saint lieu,

Enivrements divins, douceurs inénarrables,  
O bain délicieux des plus saintes amours,  
Concerts de chérubins, ivresses ineffables,  
Inondcz-moi toujours !

O venez donc prier, indifférents du monde,  
Au petit temple auguste où se tient mon bon Dieu  
Le bon Dieu de mon cœur, le bon Dieu qui l'inonde,  
Le torrent du saint lieu.

J. A. CHAGNON.

Les Cèdres.

---

## A PARIS

---

La France sera toujours la France ! les Français seront toujours les Français ! Oui.

Mais ce qui est moins clair et plus difficile, c'est pour les Français de savoir leur géographie et pour les Canadiens de se débrouiller avec les nouveaux mots qu'ils découvrent sur toutes les affiches de la grande capitale.

Depuis les mots : mercerie, crèmerie, clouterie, jusqu'à triperie, nous pauvres canadiens, nous allons de surprise en surprise, mais si nous risquons le mot : *Grocerie*, gare !

Un soir je pris l'omnibus de la Porte de Versailles et je tombai dans la compagnie d'un gros monsieur à veste blanche.

Monsieur est étranger ! me dit-il.  
Oui, monsieur.

Du midi sans doute ?

Non, du Canada.

— Oh ! du Canada ? quel plaisir !  
L'an dernier, j'ai voyagé avec trois de vos compatriotes, mais ils parlaient à peine français.

Comment monsieur ?

Ah ! presque pas.

Alors c'étaient des anglais.

Pardon, monsieur, de vrais canadiens parlant grec.

Grec ?

Oui, grec et de la capitale même.

De la capitale ?

Certainement, de Constantinople !

Quelques jours après je rencontre un certain professeur qui mis au courant de ma nationalité s'informe de mon voyage :

— Quelle traversée ; quelle étendue d'eau ! quelle distance ! Quelle impression cela doit vous faire quand vous doublez ce cap de Bonne-Espérance ! Et vous passez si près de l'île Ste-Hélène ! Que vous avez dû bien admirer tous ces paysages ?

— Mais non monsieur, comme nous *tenions toujours au large, nous ne pouvions pas apercevoir ces petits endroits.*

Depuis on m'a dit que cela était par humilité que ce professeur s'était ainsi perdu dans l'océan



Atlantique ; j'en doute fort ; et si cela est vrai : triste !

Je termine par l'anecdote suivante attribuée à l'un de nos juges : Il y avait grand dîner chez le Comte X, le juge était pressé de tout côté par des questions imbéciles sur le Canada.

Avez-vous des chemins de fer au Canada ?

Mais certainement.

Avec quoi chauffez-vous les locomotives ?

Avec des pommes de terre.

Merveilleux !

Avez-vous le gaz aussi ?

Mais oui, madame.

Avec quoi le faites-vous ?

Oh ! avec des pommes de terre  
Cette Amérique est vraiment extraordinaire.

Mais vous n'avez pas de bateaux à vapeur sur vos grands fleuves ?

Mais pourquoi pas ?

Comment donc les faites-vous fonctionner ?

Avec des pommes de terre !

Mais, monsieur, nous prenez-vous pour des imbéciles ?

Mais oui, madame. ( Tableau ).

EMILE PICHÉ.

---

### PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS DE L'ETUDIANT

Comme nous l'avons annoncé, les *English Homonyms* et les *Homonymes Français* du même auteur se vendent, l'exemplaire broché 30 centins, relié 50 centins.

Jusqu'à nouvel ordre, qu'on se le dise, il y aura pour chacun de ces deux volumes une réduction de 50/100 pour les abonnés de

*l'Etudiant*.

C'est-à-dire que les abonnés de *l'Etudiant* peuvent avoir l'exemplaire broché pour 15 centins, et l'exemplaire relié pour 25 centins, franc de port.

S'adresser à F. A. Baillaigé, Ptre.

P. S.—Les premiers venus seront les premiers servis.

---

### L'HYGIÈNE

#### I

#### DÉFINITION

Plusieurs définitions ont été données de l'hygiène ; voici celle que mon professeur d'université, le chimiste Hubert Larue de Québec, avait habitude de donner à ses élè-

ves : l'hygiène est l'art de conserver la santé quand on l'a et de la recouvrer quand on l'a perdue. Pour n'être pas tout à fait technique, cette définition a, du moins, le mérite

d'être à la portée de tous.

L'hygiène est donc de tous les temps, de tous les âges, de toutes les conditions et de tous les climats. Elle reçoit l'enfant au berceau et l'entoure de tous les soins si minutieux que requiert alors sa frêle existence ; elle guide ses premiers pas dans la vie, le suit dans l'adolescence et lui apprend à se placer dans les conditions les plus favorables à son développement physique, intellectuel et moral. L'âge mûr et la vieillesse surtout, sont l'objet de sa sollicitude ; elle rend enfin la croissance plus parfaite, la vie plus rigoureuse, la décrépitude plus tardive et la mort plus éloignée.

Tout ce qui, de près ou de loin, a rapport à l'existence de l'homme, est soumis à ses lois ; l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les aliments dont nous nous fortifions, le sommeil qui répare nos forces, l'étude qui orne notre intelligence, tout enfin est coordonné par elle, afin de produire la plus grande somme de bien au roi de la création.

## II. NOTES HISTORIQUES

L'hygiène date de la plus haute antiquité, les Chaldéens, les Égyptiens et les Grecs avaient soumis les lois de l'hygiène aux institutions civiles et aux mystères de la religion. Les livres saints et surtout la législation de Moïse, renferment les préceptes les plus sages, tant pour la bonne tenue des villes et des habitations que pour les règles à suivre dans tous les actes ordinaires de la vie. Le docteur Hardy de Paris dans une étude sur les maladies de la peau, lue dernièrement à l'Acadé-

mie de médecine de Paris, appelle Moïse le grand hygiéniste, et cite comme preuve à l'appui de cet avancé, la défense que Moïse avait faite au peuple juif de manger la viande de porc, à cause des maladies de peau que cette nourriture engendrait chez les juifs. Chez les Romains, la construction des égouts, des bains et des gymnases occupait une grande place dans l'utilité. Platon, nous dit l'histoire, censura Hérodote, un des précepteurs d'Hippocrate, parce qu'il entretenait des existences inutiles en faisant pratiquer la gymnastique. Les ablutions, la proscription de certains aliments et quelques autres formalités font partie des prescriptions religieuses de Mahomet. Les alchimistes du moyen âge se contentèrent de chercher un remède qui pourrait augmenter le principe vital sans s'inquiéter beaucoup de poser des règles, qui en rendant l'homme sobre en tout, peuvent lui assurer une existence longue et heureuse. A part quelques édits pour la propreté des villes et le dessèchement des terrains marécageux, les modernes ne se sont guère occupés de l'hygiène. Au dix-neuvième siècle était réservée la tâche de faire de l'hygiène une science exacte et coordonnée, occupant sa place parmi les autres sciences et montrant la santé comme l'attribut naturel d'une existence sagement conduite. Aujourd'hui chez tous les peuples civilisés, on donne à l'hygiène au moins une petite part de l'attention que mérite une science aussi importante. Les gouvernements reconnaissent son utilité, et le rôle qu'elle est appelée

à jouer dans l'avenir est immense.

On accorde dans l'éducation de la jeunesse une place à cet élixir de longévité. Dans notre jeune pays, nous ne sommes pas restés en arrière sous ce rapport, nous avons dans notre province un journal et un bureau d'hygiène chargés de

veiller aux intérêts de cette science parmi nous et avant longtemps, est-il permis, d'espérer, l'hygiène recevra de la part de nos grandes maisons d'éducation, toute l'attention qu'elle mérite.

PANETON, M. D.

## MOUVEMENT INTELLECTUEL

### LIVRES NOUVEAUX

THE HISTORIC GAMES OF OLD CANADA, par P. Bender, M. D.

Étude de mœurs très intéressantes ; elle a été publiée dans le *Magazine of American History*.

CONSTITUTIONES CATHOLICÆ UNIVERSITATIS OTTAWIENSIS A SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO LÉONE XIII approbatæ, 36 pages.

Dans la partie relative à la philosophie, nous lisons :

Les maîtres et les élèves parleront latin.

Le cours de philosophie durera 3 ans. On devra voir toute la philosophie dans les deux premières années, la 3e année sera un cours supérieur de philosophie aboutissant au doctorat.

Le cours supérieur de théologie et de droit canon durera 2 ans.

Il y a dans ces constitutions des dispositions qui doivent attirer l'attention de ceux qui s'intéressent aux études.

PROJETS ANCIENS de hautes études catholiques en Suisse, préliminaires de l'université de Fribourg, par le P. J.-J. Berthier, des Frères-

Prêcheurs, professeur à l'université.

Il y a là un coup d'œil très intéressant sur les universités en général, et des notes curieuses sur les efforts réitérés des Fribourgeois pour avoir une école d'études fortes et pratiques.

MANDEMENTS, ETC., DES EVEQUES DE ST-HYACINTHE, publiés par M. le chanoine A. X. Bernard, 4me volume.

Voilà encore de jolies pages sur l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Ce qui donne une valeur particulière à ce volume, c'est qu'il publie le résultat des études ecclésiastiques faites en conférences dans le diocèse, de 1866 à 1875. On y trouve, en autres choses, page 25, une étude critique sur le *code des curés*, de l'honorable J.U. Beaudry.

La table générale des matières est très bien faite.

Nous aimerions à voir ce volume dans la bibliothèque de MM. les curés des diverses parties du Canada.

*Observations sur l'étude archéologique du Dr Dionne* : JACQUES CARTIER et la PETITE HERMINE, par Paul de Cazes.

Où Jacques Cartier a-t-il passé l'hiver avec ses vaisseaux ? MM. Dionne et P. de Cazes ne sont pas d'accord pour la réponse. Les raisons qu'apporte aujourd'hui M. de Cazes ne sont pas sans valeur, et M. le Dr Dionne, si scrupuleux sur la vérité historique, leur donnera sans doute l'attention qu'elles méritent.

A L'ŒUVRE ET À L'ÉPREUVE par Laure Conan.

Roman historique. L'auteur a poli et repoli son ouvrage. Pensées

nobles, sentiments délicats, expressions heureuses, couleur locale respectée, cœur humain bien rendu : voilà ce que l'on trouve dans ce volume. Il restera *perle* dans notre littérature nationale. Nous en parlerons plus au long dans *La Littérature au Canada* en 1891.

M. E. Marceau se plaint avec raison dans la *Minerve* de ce que la presse ne fait pas au nouvel ouvrage de Laure Conan l'accueil qu'il mérite. Nos journalistes se contentent trop souvent d'un banal accusé de réception. Quelques-uns poussent la condescendance jusqu'à résumer la préface. La littérature politique hétérodoxe nous abrutit.

## NOTES LITTÉRAIRES

(REVUES ET CONFÉRENCES)

L'ANGE GARDIEN. — Cette publication nouvelle, sous la direction des Clercs de St-Viateur, de Vourles, est charmante, et très propre à répandre la dévotion aux Anges Gardiens. Nous la recommandons beaucoup. On peut s'adresser au Rév. Fr. Gendreau, Noviciat de Joliette. Le prix de l'abonnement est de 50cts.

LE PETIT MESSAGER DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, du Révd P. Nolin, S. J., de Montréal, se présente aujourd'hui, coquet, grandi de toutes façons sous le titre de : LE MESSAGER CANADIEN DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. Nos félicitations. Abonnement, 50 centins par année.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, de Québec, sous la direction de M.

J.-B. Cloutier et C.-J. Magman, a réalisé depuis quelques mois des progrès considérables. Il en est toujours ainsi lorsque des hommes intelligents, animés du désir de bien faire se mettent sans réserve à l'ouvrage.

La *Semaine Religieuse* de Montréal et celle de Québec poursuivent heureusement leur mission.

Le *Canada Revue* ne rêve que réformes. Réformer peut être une bonne, une excellente chose, pourvu que l'on marche sur un terrain solide. Il n'est pas absolument nécessaire de rester toujours en toui et partout dans le *statu quo*.

MM. P. J. Bédard, rédacteur du *Recueil Littéraire* et P. G. Roy, rédac-

teur du *Glaneur* ont donné en 1891 un bon nombre d'articles distingués. Ils sont habilement secondés par MM. R. Brunet, D. Ruthban, Frid Olin, Chatrian, Morisset, Fuster, G. Beaulieu, J. G. Boissonneault, A. Côté, J. A. Chaussé, J.-B. Caouette, E. Z. Massicotte, R. Chevrier, Miss E. Ehrstone, C. Gauvreau, H. David, J. Gagnon, G. A. Marsan, etc., etc.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE.  
— Cette revue sous la direction de M. le Dr J. I. Desroches et de M. le Dr J. A. Beaudry est un guide sûr et pratique pour la conservation et pour le recouvrement de la santé. Abonnement \$1.50 par année. Boîte 2027, Bureau de Poste, Montréal.

M. Chapais donne à l'Institut de Québec, une conférence fort remarquée sur les *Origines de la littérature canadienne*.

M. B. Sulte publie dans le *Petit Journal* de Montréal, une mosaïque canadienne d'histoire, sous le titre de *Les oubliés*. Très intéressant.

A l'Union Catholique de Montréal, discussion très intéressante sur le jury.

Le R. P. E. Piché, donne à Belfast, devant la "société de la jeune Irlande" une conférence dont le *Irish News* de Belfast parle avec éloge. L'orateur a parlé des droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat et des rapports qu'ils doivent avoir.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

---

## SCIENCE.

### L'ATOME ELECTRIQUE.

(Pour l'Etudiant)

Traduit de l'anglais, du *Scientific American* par G. F. Baillairgé.

Pendant un diner donné récemment à Londres par l'Institution des ingénieurs Electriciens, le professeur William Crookes, leur président, a dit :

Heureusement pour nous, la notion absurde, que c'est une pure perte de temps que de faire des recherches dans n'importe quel département de la science, a été rejetée. En général, on reconnaît, à présent, que la science, indépendamment des applications pratiques qui en sont faites, bénéficie ceux qui font les

recherches en même temps qu'elle enrichit le peuple. "C'est une bénédiction pour celui qui donne comme pour celui qui reçoit." Entre la cuisse de grenouille qui s'agit sur la table de l'atelier de Galvain et le télégraphe ou le téléphone, il existe une filiation directe. Sans l'un, on ne pouvait avoir l'autre.

Ce que l'on sait, actuellement, au sujet de la puissance motrice de l'électricité, est peu de chose. Les "Substantialistes" nous disent que c'est une espèce de matière. D'au-

tres la regardent, non comme une matière, mais comme une forme d'énergie. D'autres, encore, rejettent ces deux théories. Le professeur Lodge prétend que c'est une forme, ou plutôt *un mode de manifestation, de l'éther*. Le professeur Nikola Tesla diffère du professeur Lodge, et écrit que *rien ne nous empêche de dire que l'électricité est une combinaison de l'éther avec la matière, ou l'éther emprisonné*. Les meilleures autorités n'ont pu se convaincre, jusqu'à présent, s'il y a une seule électricité ou s'il y en a deux dont l'une est opposée à l'autre. Le seul moyen de résoudre le problème, est de persévérer dans les expériences et les observations.

Quand bien même on ne réussirait jamais à connaître ce qu'est l'électricité, et qu'elle resterait une quantité inconnue, de même que la vie et la matière, nous ferons certainement d'autres découvertes quant à ses attributs et ses fonctions.

Nous ne saurions méconnaître la lumière que l'étude de l'électricité répand sur une diversité de phénomènes chimiques dont nous sommes témoins dans nos petits laboratoires de même que dans les vastes laboratoires de la terre et du soleil. L'ancienne théorie électro-chimique de Berzélius est abandonnée, et une théorie nouvelle et plus étendue, est en voie de la remplacer. Les faits de l'électrolysis sont loin d'être complètement découverts ou coordonnés. Ils tendent à la grande probabilité que l'électricité est *atomique*, qu'un atome électrique est une quantité aussi définie qu'un atome chimique. Comme l'attraction électri-

que, entre deux atomes chimiques, est un trillion de fois plus grand que l'attraction de la gravitation, elle est probablement la *force* dont la chimie doit s'occuper le plus.

On a calculé qu'un seul pied cube d'éther qui remplit tout espace, renferme 10,000 tonneaux (mesurables au pied) d'énergie qui ont auparavant échappé à notre attention. C'est à l'électricien de l'avenir, qu'est réservé la tâche d'exploiter cette mine inépuisable et de l'utiliser pour les besoins de l'homme. Les recherches les plus récentes nous donnent raison d'espérer que cette vaste mine de *pouvoir* n'est pas inaccessible et hors de tout espoir. Jusqu'à présent, nous avons connu seulement une étendue très restreinte de vibrations éthérées, à partir du rouge extrême d'un côté, jusqu'au violet-ultra de l'autre côté, ou depuis les 3 dix-millionièmes d'un millimètre, jusqu'aux 8 dix-millionièmes d'un millimètre. C'est en dedans de ce champ comparativement restreint de vibrations éthérées, et du champ aussi étroit des vibrations du son, qu'il nous a fallu nous borner à recevoir et à échanger les connaissances que nous possédons avec d'autres êtres rationnels. On n'a jamais sérieusement cherché à se renseigner, excepté tout dernièrement, si nous n'avons pas constamment, en opération, autour de nous, des vibrations de l'éther, plus lentes que celles qui nous affectent comme la lumière. Mais les recherches de Lodge, en Angleterre, et de Hertz, en Allemagne, nous donnent une étendue de vibrations éthérées ou de rayons électriques, presque

sans limite, depuis des ondes de milliers de milles en longueur, jusqu'à celles de quelques pieds. Ici se manifeste à nous, un univers nouveau et étonnant, que nous pouvions difficilement concevoir comme étant impuissant à transmettre et à donner l'intelligence. (1)

Les *expérimentalistes* s'occupent à réduire la longueur des ondes des rayons électriques. Chaque fois qu'on a diminué la grandeur de l'appareil, la longueur des ondes a été raccourcie ; et si l'on pouvait fabriquer des *jarres* de Leyde de dimensions moléculaires, les rayons pourraient tomber en dedans des limites étroites de la *visibilité*. On ne sait pas encore comment on pourrait réussir à faire agir une molécule comme une *jarre* de Leyde ; il est assez probable cependant que la lumière phosphorique interrompue qu'émettent certaines rares espèces de terre, sous l'impulsion d'un courant de haute tension dans le *vide*, est réellement une production artificielle de ces rayons électriques, suffisamment courts pour affecter nos organes de vision. Si une lumière de ce genre pouvait être produite plus facilement et plus régulièrement, elle serait beaucoup plus économique que la lumière émise par une flamme ou par un arc, parce que très peu de l'énergie en opération est dépensé sous la forme de rayons de chaleur. La nature nous fournit des exemples de cette production de lumière dans le ver luisant et les monches à feu. Leur lu-

mière, bien que suffisamment énergétique pour être vue à une distance considérable, n'émet aucune chaleur perceptible à nos instruments les plus perfectionnés.

Le professeur Nikola Tesla, au moyen de courants alternants, avec très grande fréquence, a réussi à faire passer par induction, à travers la vitre d'une lampe, une énergie suffisante pour conserver un filament dans un état d'incandescence, sans faire usage des fils métalliques de connexion. Il a même éclairé un appartement en y produisant une condition telle qu'un appareil d'éclairage peut y être placé n'importe où, et que l'on puisse en faire jaillir la lumière, sans aucune connexion électrique. Il a produit la condition requise, en créant dans l'appartement un champ électro-statique puissant et alternant très rapidement. Il suspend deux feuilles de métal, dont chacune est mise en connexion avec une des extrémités d'un fuseau électrique. Si un tube où l'on a opéré le *vide*, est porté ou placé quelque part, entre ces deux feuilles il reste constamment lumineux.

Des expériences seules détermineront jusqu'à quel point ce mode d'éclairage pourra être utilisé. Dans tous les cas, le peu que nous savions quant aux possibilités de l'électricité statique, s'est développé, et la machine électrique ordinaire cessera d'être regardée simplement comme jouet pour s'amuser.

Les courants alternants ont une réputation un peu douteuse, malgré ce que l'on a pu dire de plus avantageux en leur faveur, mais les re-

(1) Pas de blague, messieurs les scientifiques. Une cause ne peut avoir un effet qui lui soit supérieur. F. A. B.

cherches de Tesla indiquent qu'ils ne deviennent pas plus dangereux, et qu'ils le deviennent moins, en proportion de la rapidité de l'alternance. Il paraît, de plus, qu'une flamme réelle peut maintenant être produite sans aide chimique, une flamme qui donne la lumière et la chaleur sans consommation de matériaux et sans aucun procédé chimique. A cette fin nous avons besoin de méthodes améliorées pour produire des alternances excessivement fréquentes, et des *potentiels* énormes. Pourrions-nous les obtenir en faisant des saignées à l'éther? Si l'on y réussit, l'épuisement futur de nos champs de houille, n'aura pas besoin de nous inquiéter. On pourra alors résoudre, de suite, la question de la fumée et empêcher toutes les associations possibles de spéculateurs sur le charbon.

L'électricité semble être destinée à s'annexer le champ entier, non seulement de l'*optique* mais probablement aussi de la *thermotique*.

Les rayons de lumière ne passent pas au travers d'un mur, ni à travers une brume épaisse, comme nous le savons très bien. Mais des rayons électriques dont les ondes n'auront qu'un ou deux pieds de longueur, dont nous avons déjà parlé, passeront facilement à travers de tels *medium* milieux.

Il y a un autre champ de recherche à explorer, où l'on s'est à peine

aventuré. Je veux dire l'action mutuelle de l'électricité et de la vie. Aucun homme de saine science n'accepte l'assertion que "l'électricité est la vie;" nous ne pouvons même pas nous risquer à parler de la vie comme étant l'une des variétés ou des manifestations de l'*Énergie*. L'électricité a néanmoins une influence importante sur les phénomènes de la vie, et est à son tour, mise en action, par l'être vivant, animal ou végétal. Nous avons des poissons électriques, dont un a servi de modernes au torpilleur des guerres modernes. Il y a le limaçon électrique que l'on avait coutume de voir dans les jardins et sur les chemins autour de Hornsey Rice, et il y a aussi le centipède électrique. L'étude de tels faits et de tels rapports offre à l'électricien scientifique un champ de recherche presque sans limite.

Les vibrations plus lentes dont j'ai déjà parlé, révèlent la possibilité étonnante de la télégraphie sans fils métalliques, sans poteaux, sans câbles et sans aucun des appareils coûteux d'aujourd'hui. En vain essaierions-nous à nous figurer les merveilles de l'avenir. Le progrès, ainsi que Dean Swift nous le fait observer, pourrait être trop rapide pour que nous puissions le supporter. Les merveilles de la génération présente lui suffisent.

G. F. B.

---

Avez-vous acheté la LITTERATURE AU  
CANADA EN 1890. Broché 50 cts, Relié 60 cts.



## VOYAGE A TRAVERS LE MONDE



### ROME

Léon XIII établit la hiérarchie catholique, au Japon.

Le professeur Marchetti présente au cercle apologetique de Rome, un magnifique travail sur Grégoire VII.

L'Université Grégorienne a créé en 1891 :

5	docteurs en droit canon
25	“ en philosophie
50	“ en théologie.



### CANADA

Les Révls Pères Jésuites viennent d'ouvrir, chemin Ste-Foye, Québec, une maison de retraite à l'usage des prêtres et des laïcs. Cette institution fait honneur au zèle du R. P. Désy. La propriété de la Villa-Manrèse (c'est le nom du nouvel établissement) est un don de M. Louis de Gonzague Baillaingé, de Québec.

Le 23 août 1892, on célébrera le 50e anniversaire d'ordination de son Eminence le cardinal Taschereau.

L'hon. W. Laurier père à Boston, et l'hon. M. Chapleau, à Providence. Leur éloquence nous fait honneur chez nos voisins.

Les Sœurs des Petites Ecoles de Rimonski, s'appelleront désormais "Sœurs du Saint-Rosaire."

M. Tarte transporte le *Canadien* à Montréal.

Le cinquantième de l'arrivée des Oblats au Canada, a été célébré avec une pompe grandiose, le 8 décembre 1891. Les autorités ecclésiastiques et civiles, le banc, les sommités politiques, furent de la fête.

Ces hommages sont bien mérités et nous n'attendions pas moins de nos compatriotes à l'égard d'une communauté qui fait tant de bien dans les paroisses par ses prédications, à l'égard de religieux qui ont ouvert à la religion et à la colonisation, au prix de fatigues incroyables, le grand Nord-Ouest canadien.

Le 25 février 1892, noces d'argent épiscopales de Mgr Laflèche, et noces d'or sacerdotales de son grand vicaire M. Chs Ol. Caron.

Décès de M. Thomas Léandre Brassard, à St-Michel des Saints, à l'âge de 87 ans. Encore un apôtre de la colonisation. Les habitants de la Mattawa lui doivent un monument.

On parle d'exploiter le mica dans le nord du comté de Joliette.

Découverte d'une mine de nickel dans le canton Tall, sur la rivière Gutineau, vis à vis les Cascades.

Les Révls Pères Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré, ont fait élever une *scala sancta*, près la basilique.

Décès de M. le sénateur Pâquette, médecin très distingué.

La *Semaine Religieuse*, de Montréal, publie un excellent article sur les devoirs du citoyen dans la patrie politique.

Mort du R. P. Dowd, P.S.S., curé de St-Patrice de Montréal, à l'âge de 78 ans. Illustration du clergé irlandais, apôtre zélé de la tempérance, aviseur intime de Mgr Bourget, dans le temps; fondateur de plusieurs institutions de charité, homme d'action et de conseil.

Les Trappistes s'établiront très probablement au Manitoba, au printemps prochain; M. Ritchot, curé de St-Norbert (diocèse de St-Boniface) met à leur disposition 1,000 arpents de terrain.

Décès de M. Alphonse Lusignan, à Ottawa, à l'âge de 48 ans. Ecrivain distingué.

## A L'ÉTRANGER

Décès à Paris de Lord Lytton, ex-vice-roi des Indes. Homme de lettres.

Don Pedro, ex-empereur du Brésil, meurt de la grippe en exil. Il aimait beaucoup le Brésil, mais il a manqué de fermeté. Il avait épousé Thérèse, fille de François Ier roi des deux Siciles. Il laisse pour héritière sa fille Isabelle née en 1846, mariée en 1864 à Louis-Philippe d'Orléans, comte d'Eu. (Deux enfants sont nés de ce mariage : Pedro, 1875 et Louis-Philippe 1878.) L'ex-impératrice est morte en Portugal. Don Pedro est mort en France ; il était né à Rio Janeiro en 1825.

Don Pedro était un savant. Il a eu le mérite d'abolir l'esclavage dans ses États. Plusieurs prétendent que là fut la cause de sa chute. Il a regu avec piété les derniers sacrements.

L'immense majorité des évêques et des archevêques de France sympathisent ouvertement avec Mgr. Gouthe-Soulard.

Des traités de commerce viennent d'être conclus entre l'Allemagne et l'Autriche, et par ces deux pays avec l'Italie, la Russie et la Belgique. On donne à cet événement une importance considérable. La triple alliance en sortirait plus forte. Ces quatre pays, dans tous les cas, abaissent généralement les tarifs, c'est autant de gagner sur ce que la protection peut avoir d'abusif. Ces traités sont devant les chambres des divers pays susdits.

Chose surprenante, les juifs chassés de partout pour ainsi-dire, ne peuvent débarquer même en Palestine, par la défense du gouvernement d'Ottoman. La race déicide de vrait trouver en ce fait extraordi-

naire de dispersion universelle une raison de conversion.

La famille juive grandit cependant à Jérusalem, à Safad et à Tiberiade. Un correspondant de *l'Univers* prétend qu'il y a dans ces villes 80,000 juifs.

Lord Dufferin succède à Lord Lytton, comme ambassadeur de l'Angleterre en France. Né en 1826. Lord Dufferin fut de 1872 à 1878 gouverneur du Canada, de 1879 à 1881 ambassadeur extraordinaire à St.-Peter-bourg, puis en Italie.

Une grande perte pour les catholiques militants de France : décès de Mgr Freppel, évêque d'Angers, écrivain remarquable, polémiste vigoureux, orateur distingué, politicien de renom, né en 1827.

Une grande solennité aura lieu à St-Pierre de Rome en mars 1892, à l'occasion de la proclamation de la béatification de Christine de Savoie. Christine de Savoie, épouse de Frédéric II, fut reine de Naples, du 21 novembre 1836 au 31 janvier 1831. (traduit de la *Pénice*, de New-York.)

Le *Bulletin des Associations ouvrières* (Paris, 32 rue Verneuil) publie un beau et utile compte-rendu des travaux du congrès de Valence.

Les événements du 2 octobre, à Rome, donnent naissance à une croisade en faveur des droits pontificaux. Un *Comité des droits du Pape* vient de se former, rue de Verneuil, à Paris.

Agitation au Brésil. Le président Fonseca est obligé de donner sa démission. Le général Floriano lui succède.

Le *Figaro* recueille 5,000 francs pour payer les 3,000 francs d'amende auxquels on condamne Mgr Gouthe-Soulard.

L'Italie se fortifie en Sicile.

Une incendie éclate à Madrid dans le musée de peinture de Prado et détruit : *La Sainte Famille* de Pajacillo, et plusieurs peintures précieuses de Ribera, de Fra Angelico, du Tizien, et de Teniers.

CHEZ NOS VOISINS.

ÉTATS-UNIS.

Ces messieurs ont aussi leurs misères. Le divorce menace chez eux le fondement de la société, la famille.

De 1867 à 1886 inclusivement, les cours des États-Unis ont émis 328,716 décrets de divorce. 216,176 ont été demandés par les femmes.

Le remède est dans le catholicisme qui fait du mariage un sacrement, sur lequel les lois civiles n'ont

aucun pouvoir pour briser ce qui est uni à jamais.

Les prisons des États-Unis renferment 100,000 personnes. Cette œuvre fouettée coûte 15 millions de piastres par année.

Décès de Mgr Wadhams, premier évêque d'Ogdensburg (1872), à l'âge de 75 ans. Ancien ministre protestant converti. Grâce à son habile administration, son diocèse est devenu puissant.

Un 3me congrès catholique, dans l'intérêt de la population noire, tenu à Philadelphie le 5 de janvier 1892.

---

POÈMES D'AMITIÉ CHRÉTIENNE.

A Monsieur l'abbé R''

CURÉ DE BELLEVILLE, A SON DÉPART POUR ROME.

En espérant toujours, contre toute espérance,  
Pour Dieu, pour l'avenir, pour notre chère France,  
Des ans meilleurs, la foi, la sainte autorité  
Au glaive à deux tranchants : Justice et charité,  
Vers le bien, vers le vrai de vigoureux coups d'aile,  
Du passé glorieux le souvenir fidèle,  
La raison dans la foi trouvant la liberté,  
Dans tous les saints amours la paix, la vérité !  
Tous ces vœux du chrétien, couronnement de l'homme.  
Offrez-les pour nous tous au pontife de Rome !

A. GAUDEFROY.

---

Les HOMONYMES SIMPLES de la langue française sont en vente aux bureaux de la FAMILLE. Broché 30 centins, relié 50 centins.

# “German Syrup”

G. Glover, pharmacien, Watertown, Wis. Voici l'opinion d'un homme qui tient une pharmacie, qui vend toute espèce de médecines, qui est en relation avec les patients et leurs familles et qui sait mieux que tout autre les remèdes qui se vendent et le mérite de chaque remède. Il entend parler de tout ce qui se dit en fait de Guérison et peut par conséquent juger : “ Je ne connais pas de remède pour la toux, le mal de gorge, ou l'enrouement qui ait fait plus de bien dans ma famille que le German Syrup de Boeckeler. ” L'hiver dernier, une Dame

## TOUX MAL DE GORGE ENROUEMENT

arrive à mon magasin : elle avait pris du froid. Elle portait à peine parler, de lui parle du German Syrup. Je lui assure que quelques doses lui donneront du soulagement. Elle n'avait guère de confiance dans les médecines patentées. Je lui fis l'on prêter une bouteille et que si le résultat n'était pas satisfaisant, je ne lui changerais rien. Quelques jours après elle demandait une autre bouteille et la payait en disant qu'il faut qu'elle voulait toujours en avoir une sous la main, vu le bien que la première lui avait fait.

G. G. GREENY, Woodbury, N. J. et Toronto, Canada.

## TYPEWRITERS

Largest and best establishment in the world. First-class standard hand instruments at half new prices. Unparalleled value given on all makes. Machine & good on monthly payments. All instruments manufactured & shipped direct to examine. EXHIBITION A. ST. LOUIS 1904. Wholesale prices to dealers. Illustrated Catalogue free.

TYPEWRITER } at Broadway, New York.  
HEADQUARTERS. } 220 Varhall Ave., Chicago.

## ADVERTISING.

If you wish to advertise anything anywhere at any time write to GEO. F. HOWELL & CO. 10 Spruce St., New York.

IF YOU are in need of information on the subject of advertising, send me the name of the advertiser and I will do my best to obtain a copy of book for you. Each page, price one dollar. Mailed, postage paid, on receipt of price. Contains a careful compilation from the American Newspaper Directory of all the best papers and class journal; gives the circulation rating of every one, and a good deal of information about rates and other matters pertaining to the business of advertising. Address: HOWELLS ADVERTISING BUREAU, 10 Spruce St., N. Y.

J. ALCIDE CHAUSSE

ARCHITECTE

Mesureur et Evalueur.

1511, RUE ST-CATHERINE  
MONTREAL.

Téléphone No. 6950.

Nous avons besoin d'agents pour  
l'ÉTYUDIANT, Commission générale.

M. J. A. Langlais, libraire-éditeur, de Québec, publie chaque année l'Almanach canadien. Cet almanach forme aujourd'hui un volume de 202 pages, où l'on trouve des renseignements de toutes sortes. C'est assurément l'un des almanachs les plus fournis qui existent dans la Province. Il ne se vend pas plus cher que les autres. 177, rue St-Joseph, St-Roch de Québec.

Achetez A l'Œuvre et à l'Épreuve, de Laure Conan. En vente aux bureaux de l'ÉTYUDIANT et de la FAMILLE, 52 centins, franc de port.

# Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.  
 Cette préparation est hautement recommandée par ces personnes renommées, Médecins, Apothicaires et autres.

En Vente partout — 50 centimes la bouteille

L. ROBITAILLE, Propriétaire  
 Joliette, P. Q., Canada.

# Spécifique Antiasmatique du Dr NEY



Pour le soulagement et la guérison de l'asthme, de la Bronchite, du Catarrhe du Gouff, etc.

Après une expérience de nombreux années chez M. Dr. Ney est connu au public en toute confiance. Les mérites de cette excellente préparation sont attestés par de nombreuses résolutions. Faut-il s'étonner, nous ne doutons que quelques extraits de deux de ces attestations.

La Havre, le 11 de l'Hôpital Général de St-Jacques, Monsieur, dit: "Quant à moi, j'ai obtenu Spécifique Antiasmatique de M. Dr. Ney, et j'ai pu me débarrasser de mon asthme. Si je ne guéris pas toujours, j'ai toujours le moyen de le faire."

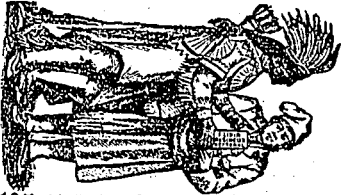
St-Jacques, 8 juin 1857. S. . . H

Le Dr. G. Desrochers écrit, le 16 nov. 1850: "J'ai fait usage du SPÉCIFIQUE ANTISMA-TIQUE de M. Dr. NEY dans plusieurs cas d'asthme avec très bon succès. J'ai eu un cas particulièrement grave de l'asthme qui a duré depuis 12 à 15 ans. Cet homme fut entièrement guéri, lui qui souffrait de la suffocation. Je lui fis arriver la formule de SPÉCIFIQUE ANTISMA-TIQUE de M. Dr. NEY, et aussitôt la respiration s'éclaircit et se calma. Je n'ai pu que le dire, mais il est évident que depuis cette époque, je n'ai plus eu à me louer de l'usage de cette excellente préparation."

St-Jacques de Valois, G. DESROCHERS, M. D.  
 Vendu par tous les pharmaciens en boîtes de 50 cts et de \$1.00.

France par la maison de réception du prix  
 SELL, PROPRIÉTAIRE  
 L. ROBITAILLE, Pharmacien  
 JOLLIETTE, P. Q.

# Elixir Résineux Pectoral



Vous-vez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'Elixir Résineux Pectoral. C'est le grand remède pour combattre la toux, l'asthme, le catarrhe de la gorge et des pommoux.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de commandants, de médecins distingués, attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation. A défaut d'espace nous donnons néanmoins le certificat suivant: "Vendu à: MONTREAL, 27 mars 1858.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'Elixir Résineux Pectoral, je crois de mou devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des pommoux en Général.

N. FAYARD, M. D.  
 Professeur de clinique  
 à l'Université Laval.

En vente partout — 25 centimes la bouteille

L. ROBITAILLE, Propriétaire  
 Joliette, P. Q., Canada.

# SUPPLEMENT à l'Etudiant

NO 1

## La Question Religieuse au Parlement Français.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1891.

### DISCOURS DE MGR FREPPEL, EVEQUE D'ANGERS.

**MGR FREPPEL.** Messieurs, je n'aurai pas le témérité de faire un long discours, à cette heure avancée de la séance.

Je garderais même le silence si la Chambre pouvait ne pas s'étonner de ne pas me voir intervenir, au moins pour un moment, dans le débat qui l'occupe depuis deux jours.

Je me serais tu si je n'avais à vous présenter quelques observations sur le discours de M. le président du conseil.

Il est évident que M. le président du conseil croit à l'attitude hostile du clergé envers la République. Eh bien ! cette attitude hostile, je la conteste formellement ! Mouvements divers.)

Déjà, dans une autre occasion, je me suis permis, du haut de cette tribune, de défier nos adversaires de nous montrer un écrit pastoral quelconque dans lequel un membre du clergé se serait prononcé pour la monarchie contre la République. (Interruptions à gauche.)

**M. CAMILLE DREYFUS.**—Il ne faudrait pas remonter très loin dans l'histoire. On pourrait trouver des exemples, en 1873 notamment !

**MGR FREPPEL.** Ce défi est resté jusqu'à présent, sans réponse. Car, il ne suffit pas, monsieur le président du conseil, de demander la modification de certaines lois comme injustes ou comme antichrétiennes pour mériter à l'instant même d'être traité en ennemi de la République. Il est parfaitement permis de se faire de la République une conception différente de la vôtre ; c'est le droit de chacun. (Très bien ! très bien ! à droite.—Interruptions à gauche.) Il est parfaitement permis de ne pas identifier en principe l'idée ou la forme républicaine avec l'athéisme ou l'antichristianisme...et même avec la franc-maçonnerie.

**M. CAMILLE PELLETAN.** Ou même avec la République ! (Sourires approbatifs à gauche).

**MGR FREPPEL.** On peut combattre ces erreurs, ou ces institutions, sans avoir pour cela une attitude hostile à la République elle-même. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voiez ce qui se passe en Autriche. Il y a quinze jours seulement - et j'appelle sur cet incident l'attention de M. le président du conseil—l'épiscopat autrichien tout entier, dans une lettre pastorale collective, s'élevait contre une loi du pays ; et personne n'y a trouvé à redire, personne n'y a vu une attitude hostile contre la monarchie autrichienne.

Vous voulez donc faire à l'épiscopat français une situation inférieure à celle de l'épiscopat dans le reste du monde ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

**M. CUNEO D'ORNANO.** La liberté comme en Autriche !

**MGR FREPPEL.** C'est une situation que nous ne pouvons accepter.

Je parle du clergé dans l'exercice de son ministère : car, en dehors du ministère pastoral, vous m'accorderez bien que tout prêtre, comme tout autre citoyen, a le droit d'avoir telle opinion politique qu'il voudra. Eh bien, la vérité est—il faut le dire hautement—que le clergé français, à l'image de la nation elle-même, est divisé en matière politique, malheureusement. Il y a parmi les prêtres, comme parmi les laïques, des royalistes, des impérialistes, des républicains.

Qu'y pouvez-vous ? C'est un fait.

**M. BERTRAND.** Les républicains y sont très rares !

**MGR FREPPEL.** Hier encore, un évêque déclarait dans un écrit non pastoral, reproduit par presque toutes les feuilles républicaines, qu'à ses yeux la monarchie était, en France, morte pour toujours. Demain un autre aura le droit de soutenir le contraire avec une égale autorité. Cela, c'est de la controverse entre citoyens.

**M. CAMILLE PELLETAN.** Ce sont des fonctionnaires !

**MGR FREPPEL.** Ce que vous avez le droit d'exiger, c'est que dans aucun écrit pastoral, par aucun acte pastoral, aucun membre du clergé ne se prononce contre la forme actuelle du gouvernement.

Eh bien ! je réitère mon défi : montrez-nous un acte pastoral, produisez un écrit pastoral par lequel un évêque, un curé ait posé la question entre la monarchie et la république. Vous n'en produisez aucun. Cela suffit pour que vous n'ayez pas le droit de prêter au clergé, comme tel, une attitude hostile à la République elle-même.

**M. LOUIS HÉMON.** Vous n'avez jamais assisté à un sermon dans le Finistère !

**MGR FREPPEL.** Avant d'arriver à un autre point traité par M. le président du conseil, j'ai sur le cœur une assertion qui s'est produite dans cette enceinte, et que j'ai trouvée dans la bouche de M. le ministre des cultes : je veux parler—car c'est un point capital—des additions faites aux catéchismes diocésains par quelques membres de l'épiscopat.

J'ai d'autant moins besoin de discuter ces additions qu'elles ne font que reproduire dans des formules brèves, catéchétiques, les conclusions d'un discours que j'ai eu l'occasion de faire à cette tribune sur les droits et les devoirs du clergé en matière électorale. Ce jour-là, j'ai eu l'honneur d'être combattu par M. Ribot...

**M. RIBOT,** ministre des affaires étrangères. Et je n'ai pas changé d'avis.

**MGR FREPPEL.** Voilà pourquoi je cherche à vous convertir en ce moment (On rit.)

**M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.** Ce sera difficile !

**MGR FREPPEL.**...ce qui, soit dit en passant, et sans compter son talent, n'avait pas peu contribué à faire de lui un ministre. (Nouveaux rires.)

Je ne voudrais pas insister beaucoup sur ce point pour ne pas provoquer notre éloquent collègue, qui de ce coup, ne pourrait manquer de devenir au moins président de la République. (Mouvements divers.)

Je dis que je ne puis accepter l'opinion de M. le ministre des cultes ni probablement celle de M. le président du conseil sur ce point capital. Comment, en effet, ne pas répéter que ces formules des catéchismes diocésains sont, au point de vue chrétien et moral, les propres formules du sens commun ?

Deux choses sont certaines : d'une part, le grand rôle que joue le suffrage universel dans les sociétés modernes, et, de l'autre, l'insuffisance de l'éducation religieuse et politique d'une partie du peuple français, qui s'imagine volontiers que l'exercice du droit de suffrage est un acte indifférent et qui n'engage pas la conscience.

Vous-mêmes, messieurs, l'avez si bien compris que vous avez fait à ces choses une large part, jusque dans l'enseignement primaire, qui s'adresse à des enfants, monsieur le ministre des cultes, au ris-



que de jeter dans leurs cœurs, comme vous l'avez dit, des semences de discorde : de là vos manuels d'instruction civique.

L'Église, elle aussi, au point de vue chrétien et moral, a son manuel d'instruction civique, c'est le catéchisme.

*A gauche.* Il n'y a pas de comparaison.

**MGR FREPPEL.** Elle y enseigne deux choses.

**M. SAINT-ROMME.** Elle enseigne sans doute que votre royaume est de ce monde ?

**MGR FREPPEL.** . . l'obligation de voter au lieu de s'abstenir par négligence, de prendre part aux élections, et l'obligation de ne voter que pour des hommes résolus à servir au mieux les intérêts de la religion et du pays, à l'exclusion des adversaires de l'une ou de l'autre. C'est son devoir plus encore que son droit, et l'Église ne remplirait pas sa mission si elle n'enseignait pas la morale domestique et la morale individuelle. Or, l'exercice du droit du suffrage rentre au premier chef dans les devoirs de la morale sociale.

(Applaudissements à droite.)

Laissez-moi vous lire à ce sujet quelques lignes seulement d'une lettre pastorale à laquelle M. Rivet a fait l'honneur de la signaler à cette tribune, parce qu'elle répondait d'avance aux objections de M. le ministre des cultes.

« On a beau dire que l'exercice du droit de suffrage appartient à l'ordre civil et politique, il n'en constitue pas moins un acte moral, qui relève de la conscience chrétienne et ne saurait à aucun titre être traité d'indifférent au regard de la loi divine. Eh quoi ! nos très chers frères, on appellerait indifférent un acte qui aura pour effet de sauvegarder ou de mettre en péril les intérêts matériels, religieux et moraux d'une commune, d'une province, d'un pays tout entier ! Indifférent ! un acte par suite duquel vos enfants recevront le bienfait d'une éducation chrétienne ou seront condamnés à fréquenter les écoles sans prières, sans instruction religieuse, sans Dieu ! Indifférent ! un acte qui pourra contribuer à faire chasser des hôpitaux et des hospices les filles de la Charité, pour leur substituer des mercenaires au cour vide de foi et de dévouement ! Indifférent ! un acte dont dépendra la question de savoir si une politique de sectaires réussira à tarir dans sa source le recrutement du clergé ; si vos prêtres continueront à recevoir la modique indemnité que l'Assemblée constituante de 1789 leur avait garantie en retour des biens ecclésiastiques aliénés à la fin du siècle dernier ; si vos églises resteront affectées à l'exercice du culte catholique, ou bien

si on les profanera pour leur donner nous ne savons quelle autre destination ! Indifférent ! un acte au bout duquel il y a la paix ou la guerre religieuse, la conciliation des esprits ou bien le trouble et le désordre universels ! Indifférent ! un pareil acte ! Mais il n'en est pas de plus grave, ni qui engage à un plus haut degré la responsabilité d'un chrétien.

« Nous venons de prononcer ce grand mot de responsabilité qui exprime si bien le caractère et la portée morale de nos actes. Tout est là, en effet, nos très chers frères, lorsqu'il s'agit de l'exercice du droit de suffrage. L'électeur est responsable des votes de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir ; or, c'était son devoir de s'éclairer à préalable, de ne donner sa confiance qu'à bon escient et de prendre à cet égard les informations nécessaires. S'il ne les a pas prises, il s'est rendu coupable de négligence en matière grave ; et si, les ayant prises, il n'en a pas tenu compte, il a chargé sa conscience d'un poids lourd. Dans ce cas, il coopère positivement à tout le mal qui peut résulter de son vote. Peu importe que ce mal, il ne le commette point par lui-même ; il a préparé, il a fourni volontairement par son suffrage, l'instrument à l'aide duquel le mal a été commis. C'est en son nom et avec sa connivence que l'on fera litière de nos droits et de nos libertés, que la religion sera persécutée et le pays conduit aux abîmes. Si ce n'est point là une grave responsabilité devant Dieu et aux yeux des hommes, nous ignorons ce que pourrait bien signifier ce mot, l'un des plus élevés de la langue chrétienne. » (Traité.

Voilà les vrais principes de la morale sociale. Tous les catéchismes dont on a parlé n'ont fait que les appliquer ; ils sont donc absolument irréprochables et vous n'avez pas le droit de les attaquer (Très bien ! très bien ! à droite).

J'aurais fini, si M. le président du conseil n'avait parlé des armes dont il entend se servir contre les membres du clergé. Parmi ces armes il compte les articles organiques.

Au Sénat, comme ici, il a confondu les articles organiques avec le Concordat. Le Concordat est un traité, un contrat synallagmatique entre le Saint-Siège et le gouvernement français, tandis que les articles organiques sont un règlement, une loi, si vous voulez, mais édictée par l'une des parties contractantes malgré les réclamations de l'autre.

**M. CAMILLE PELLETAN.** C'est une loi française qu'aucun règlement n'a abrogée !

**MGR FREPPEL.** Les articles organiques, nous a-t-on dit, sont une partie intégrante du Concordat ; or, la plupart d'entre eux, sont inappliqués ; donc, le Concordat, lui-même, n'est pas respecté. Voilà l'argument.

Je réponds que les articles organiques sont une partie intégrante du Concordat à peu près comme l'eau est une partie intégrante du feu, comme la nuit est une partie intégrante du jour, c'est-à-dire qu'ils sont en contradiction formelle avec le Concordat, dans leurs dispositions fondamentales. Le Concordat est un acte de la société moderne ; les articles organiques sont un document d'ancien régime où sont venues se ramasser toutes les vieilles erreurs des Dupuy et des Pythou. (Interruptions.)

**M LE PRESIDENT.** Messieurs, vous ne pouvez pas empêcher l'orateur de répondre à M. le ministre. Veuillez garder le silence.

**MGR FREPPEL.** Voilà pourquoi, à la différence du Concordat, qui est resté debout dans toute son intégrité et dans toute sa vigueur, les articles organiques sont arrivés promptement à l'état de désuétude et de caducité. (Bruit à gauche.)

C'est ce que j'ai à démontrer, messieurs, c'est le fond du débat ; permettez-moi d'y insister.

**M. BOISSY D'ANGLAS.** Monsieur l'évêque, quand vous avez prêté serment de fidélité, les articles organiques existaient !

**MGR FREPPEL.** Je vais vous répondre. (Ah ! ah !)

J'ai toujours été connu pour un adversaire des articles organiques. Mes rares anciens auditeurs de la Sorbonne, que je compte encore dans cette enceinte, pourront vous dire que tel a été mon enseignement. J'ai enseigné l'infailibilité du pape en pleine Sorbonne à une époque où il y avait peut-être quelque péril à le faire, et je l'ai soutenue avec la même décision que j'ai apportée vingt ans après au concile du Vatican ; vous pouvez consulter le 4<sup>e</sup> volume de mon *Cours d'éloquence sacrée*, 20<sup>e</sup> leçon.

**M. BOISSY-D'ANGLAS.** Alors il y avait dans votre serment une restriction mentale en ce qui concerne les articles organiques ? (Très bien ! et rires à gauche.)

**MGR FREPPEL.** Pas du tout ! Tout le monde savait, et M. Rouland le premier, ce que je pensais des lois organiques.

Laissons de côté cette question personnelle, et venons à la thèse elle-même.

Je suppose qu'à la suite du traité de Francfort, — je prends celui-

là parce que c'est le dernier en date,—je suppose qu'à la suite du traité de Francfort, l'État prussien se soit imaginé d'y joindre toute une série d'articles additionnels changeant le traité sur des points graves, l'altérant, le dénaturant. Est-ce que vous n'auriez pas cent fois le droit de protester contre cette violation flagrante de la justice et de l'équité ?

Eh bien, c'est là précisément le cas des articles organiques ; ils contiennent, non pas en tout, mais en majeure partie, une législation absolument contraire au Concordat.

Voilà pourquoi ils n'ont pas été appliqués, et, quoi que se propose de faire M. le président du conseil, ils ne peuvent pas l'être.

Mais, a-t-il dit au Sénat avec M. le ministre des cultes, vous oubliez l'article 1<sup>er</sup> du Concordat qui a servi de base à cette législation ?

Je l'oublie si peu, que je vais le citer :

« Art. 1<sup>er</sup>. La religion catholique, apostolique et romaine sera exercée librement en France ; son culte sera public, en se conformant aux réglemens de police que le gouvernement jugera nécessaire pour la tranquillité publique. »

Voilà l'article 1<sup>er</sup>. Il consacre, d'une part, la liberté et la publicité du culte catholique et, d'autre part, le droit pour le gouvernement de faire des réglemens de police pour assurer la tranquillité publique. Si donc le gouvernement consulaire s'était borné à faire des réglemens de police en vue de prévenir ou de réprimer les troubles qui pourraient se produire à l'occasion du culte, si le consulaire du Concordat s'était renfermé dans cette matière qui était de sa compétence, ce n'est pas moi qui m'élèverais contre les articles organiques, car je ne suis pas de ceux qui voudraient absorber le pouvoir civil dans le pouvoir religieux ; je cherche au contraire à les distinguer l'un de l'autre et à faire à chacun la part qui lui revient. (Bruit persistant.)

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vous en prie, messieurs, veuillez écouter l'orateur.

**MGR FREPPEL.** J'ai le droit de répondre à M. le président du conseil. Il a mis sur le même pied le Concordat et les articles organiques. C'est une thèse que je ne puis pas admettre : voilà pourquoi je dois la combattre.

Est-ce le cas des articles organiques ? De quelques uns, oui ; aussi ceux-là ont-ils toujours été appliqués. Quant aux autres, ce ne sont rien moins que des réglemens de police ; ils n'ont pas pour objet d'assurer la tranquillité publique ; c'est tout simplement une série d'empiètements et d'usurpations sur le pouvoir doctrinal, législatif et disciplinaire de l'Eglise. Voilà pourquoi, à la différence du Concordat, qui est toujours resté debout, les articles organiques

ques sont arrivés promptement à l'état de désuétude et de caducité.

En effet, voyons un peu ce que c'est que ces articles organiques dont on nous menace, et que l'on connaît si peu.

Et d'abord, le législateur des articles organiques a légiféré sur le catéchisme et sur la liturgie. Or, ne sont ce pas là des choses d'ordre spirituel ? Est-ce que le catéchisme et la liturgie entrent dans la catégorie des réglemens de police ?

La tranquillité publique est-elle intéressée à ce qu'il y ait dans la cathédrale de Meaux des cérémonies, qui n'ont pas lieu dans celle d'Amiens ou dans celle de Reims ? Évidemment, l'article 1er du Concordat n'autorisait pas un abus d'autorité aussi étrange : et que nous avons peine à comprendre aujourd'hui, tant cela est contraire à toute idée saine sur la distinction des deux pouvoirs.

Mais voici qui est plus fort. Les articles organiques ont légiféré sur ce qu'il y a de plus étranger au pouvoir civil : la juridiction ecclésiastique. Ils ont indiqué à qui appartient dans chaque diocèse, après la mort de l'évêque, le droit d'accorder au prêtre le pouvoir de remettre les péchés et d'administrer les sacrements ; tandis que, à la mort de l'évêque, l'Église enlève aux vicaires généraux du défunt tous leurs pouvoirs. Portalis a décidé de les continuer, absolument comme s'il avait les droits d'un concile général ou du Pape lui-même . . .

Il est vrai qu'un simple décret postérieur, celui du 28 février 1810, a fait disparaître cette énormité ; mais cela prouve précisément avec quelle légèreté ces articles avaient été rédigés et à quel point ils étaient contraires aux droits et aux libertés de l'Église.

Une fois engagé dans cette voie, le législateur des articles organiques ne connaît plus de limites à son desir, non pas de régler les rapports extérieurs de l'Église et de l'État, mais la juridiction spirituelle, mais la discipline ecclésiastique, toutes choses auxquelles l'article 1er du Concordat ne l'autorisait pas à toucher.

C'est tout un code ecclésiastique qu'il institue, toujours sous prétexte de faire des réglemens de police ; c'est une espèce de Constitution civile du clergé, adoucie et mitigée. Il règle les rapports du métropolitain avec les suffragants ; il fixe les conditions d'admission dans les ordres majeurs ; il étend ou restreint les juridictions épiscopales, absolument comme s'il était le Pape, il veut même connaître — jusqu'à ce qu'il soit revenu de son erreur, et ce ne sera qu'en 1810 — il veut même connaître des brefs de la pénitencerie, c'est-à-dire des secrets les plus intimes des particuliers et des familles, ce qu'il n'était jamais venu en idée à un pouvoir civil de vouloir soumettre à ses vérifications.

Et vous appelez cela des réglemens de police ! Et vous vous étonnez que tandis que le Concordat, lui si sage, si mesuré, a conservé toute sa valeur, cette législation exorbitante et parasitaire ait été frappée sitôt de stérilité et de mort !

Encore, si les articles organiques s'étaient abstenus de légiférer en matière de doctrine !

Mais ces étranges règlements de police ne visent à rien moins qu'à imposer un enseignement dogmatique ! Et quel enseignement dogmatique ? Le contraire de celui que suppose et qu'implique le *Concordat*. Par l'acte même du *Concordat*, le premier Consul avait reconnu la plénitude du pouvoir spirituel qui réside dans le Pape en lui demandant ce qu'il y a de plus contraire aux maximes gallicanes, la démission et, en cas de refus, la dépossession de cent trente six évêques tous légitimement élus, et cela sans jugement canonique. Aussi les évêques gallicans réfugiés à Londres ne s'étaient pas trompés sur la portée de cette mesure, dans laquelle ils voyaient à bon droit le coup de mort porté au gallicanisme.

Mais voici que, ultramontain dans le *Concordat*, le premier Consul devient gallican dans les articles organiques, jusqu'à vouloir imposer aux séminaires un enseignement contraire à celui qu'il a mis en pratique, à savoir que le pouvoir du Pape est limité par les canons ; pour le coup, la contradiction était trop forte. Il ne faut pas s'étonner que ce genre de règlement public n'ait pas eu le succès que s'en promettait son auteur.

J'en dirai autant de l'article 20, origine et point de départ du conflit d'hier. Sous l'ancien régime, alors que le clergé formait un ordre dans l'Etat, que les évêques, à côté de leur ministère spirituel, exerçaient des fonctions civiles et politiques, et que d'autre part il pouvait se produire des conflits à main armée entre les Papes et les rois de France, comme par exemple entre Louis XII et Jules II, on s'explique qu'il soit venu à l'idée du pouvoir civil d'interdire aux évêques de se rendre à Rome, sans autorisation. Mais aujourd'hui que rien de pareil ne peut se produire, que les évêques sont des fonctionnaires de l'Eglise et non de l'Etat, attendu qu'ils ne détiennent aucune portion de la puissance civile, les ordonnances de Blois et d'Orléans n'ont plus aucune raison d'être. C'est le droit canonique seul qui doit fixer les conditions de la résidence des évêques.

Et que dirai-je de l'article 1er, de l'article fondamental, aux termes duquel aucune bulle du Pape, même dogmatique, ne pourrait être reçue, imprimée, publiée, sans l'autorisation du gouvernement ?

M. Ribot disait l'autre jour, au Sénat, que cet article n'était pas caduc. Eh bien, sous l'ancien régime, lorsque les bulles du Pape, une fois reçues et homologuées par le Parlement... « Bruit. »

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vous prie, messieurs, de garder le silence. M. Freppel fait à la tribune une critique des articles organiques ; c'est son droit. Veuillez l'écouter.

**MGR FREPPEL.** Sous l'ancien régime, alors que les constitutions pontificales, une fois reçues et homologuées par les Parlements, devenaient en même temps lois de l'Etat, on comprend jusqu'à un certain point l'exigence de cette formalité ; encore ne s'ap-

pliquait-elle jamais aux bulles dogmatiques. Mais du moment que le Concordat ne reconnaissait plus de religion d'Etat, que les constitutions pontificales devenaient tout simplement des enseignements, de pures déclarations, n'ayant plus aucune force coactive au for extérieur, mais une valeur morale, au for intérieur, pour ceux qui voudraient s'y soumettre, une pareille exigence devenait plus qu'un anachronisme, plus qu'un archaïsme, une pure vexation. D'ailleurs, avec la liberté illimitée de la presse, cet article, comme tant d'autres, est devenu inapplicable. Il serait pas trop étrange de permettre la publication d'un document pontifical par le *Giù Blas* ou le *Voltaire* et ne l'interdire aux évêques, dont c'est la mission essentielle de faire connaître aux fidèles les enseignements du Saint-Siège. «Interruptions.»

Je pourrais pousser plus loin l'examen de ces articles pour en discuter la valeur. Mais je m'arrête, croyant avoir suffisamment démontré que, loin d'être une application du Concordat, comme le disent quelques-uns de nos collègues, les articles organiques en sont la contradiction formelle dans plusieurs de leurs dispositions fondamentales ; ils contiennent toute une série d'empiétements et d'usurpations sur le pouvoir doctrinal, législatif et disciplinaire de l'Église.

Par conséquent, ils ont pu et ils ont dû rester inapplicables ; ils ont pu et ils ont dû tomber rapidement à l'état de désuétude et de caducité, sans que le Concordat ait reçu par là la moindre atteinte. Messieurs, je viens de démontrer, en réponse à M. le président du conseil . . . «Interruptions.»

**M. LE PRÉSIDENT.** Messieurs, l'orateur arrive aux conclusions de son discours : je vous prie de l'écouter . . .

**MGR FREPPEL.** qu'il aurait tort de vouloir user de pareilles armes contre le clergé : ces armes n'existent plus que dans le vieil arsenal démodé, sans valeur et hors de service. «Applaudissements à droite.»

---

## Mort de Mgr Freppel

L'*Univers* a reçu d'Angers la note suivante :

Angers, 22 décembre 1891.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je vous envoie quelques mots à la hâte sur la mort imprévue de notre père et de notre vaillant chef et maître.

Arrivé de Paris très fatigué, il avait absolument voulu, malgré les représentations de son entourage, faire l'ordination de samedi, disant : «J'aimerais mieux me traîner à deux genoux,

et, pouvoir ordonner mes prêtres." C'est donc un soldat mort sur la brèche !

L'ordination le fatigua extrêmement. Rentré à l'évêché, il put se reposer. Les journées de dimanche et de lundi s'écoulèrent sans nouvelles souffrances. Dans l'après-midi de lundi, il avait écrit plusieurs lettres, entre autres une au *prélet* et d'autres à des prêtres récemment nommés par lui dans de nouvelles paroisses.

Après souper, il causa avec sa famille épiscopale et se retira dans sa chambre vers 8 heures  $\frac{1}{2}$ .

A 9 h., il sonne son domestique. Celui-ci accourt, le trouve suffoqué dans son lit. Il le lève, le met dans son fauteuil. La tête lui faisait très grand mal.

On court chercher les médecins et son confesseur, le P. Julien capucin, qui l'avait déjà entendu tout récemment.

Le médecin arrive : Pour combien en ai-je encore ? demande Monseigneur, pouvant à peine parler. — Pour quelques heures seulement, Monseigneur. — Alors l'évêque fit un " merci " affectueux et reconnaissant et se recueillit.

Quand le Père arriva, il reçut l'absolution et l'extrême-onction. Il avait encore sa connaissance.

Toute la nuit il était suffoqué, mais il était très calme. Vers six heures du matin, il serra encore la main de son secrétaire particulier, M. Pinier, en lui disant à deux reprises : Adieu.

Sa cousine, la religieuse de Notre-Dame-sous-Terre d'Angers, vint ensuite le voir, mais on ne peut dire s'il l'a reconnue.

Dès lors il entra en agonie ; à *midi*  $\frac{3}{4}$ , il parut mourir, puis tout à coup il poussa un grand cri et exhala doucement, peu après, son dernier soupir.

## Eloge de Mgr Freppel

PAR

M. FLOQUET, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE.

24 décembre 1891.

Messieurs, vous le savez déjà, comme toute la France, la Chambre vient de faire une perte cruelle.

Dans ces cathédrales, où lui-même il a fait entendre tant d'oraisons funèbres dont quelques-unes resteront historiques, Mgr l'évêque d'Angers, sera glorifié par l'Eglise pour les services qu'il lui a rendus et pour ses vertus.

Ici, je dois adresser, au nom de l'Assemblée, notre dernier et res-



pectueux salut au collègue éminent qui laissera un grand vide parmi ceux qui l'entouraient de plus près, et qui manquera à la tribune française. (Applaudissements).

Il appartenait à la forte race de ces hommes du clergé qui, depuis la réunion des ordres en 1789, entrèrent volontairement dans les Assemblées de la nation pour y défendre avec les armes de la liberté moderne leurs croyances et leurs traditions.

Le jour où mon illustre prédécesseur Gambetta donnait, pour la première fois, la parole à M. le député Freppel, notre nouveau collègue répondit à cet appel par ces mots : " M. le président vient de me donner un titre dont je m'honore et dont je suis fier."

En invoquant ainsi l'égalité nécessaire entre tous les représentants du peuple, M. le député Freppel savait bien qu'elle ne porterait aucune atteinte à la déférence qui lui était due dans les relations personnelles, dans ces rapports de chaque jour que sa haute affabilité et sa bonne humeur rendaient si faciles, j'allais dire si affectueux. (Applaudissements).

Il savait aussi que sa persévérante éloquence lui ferait trouver, dans la lutte des opinions, au milieu des plus ardentes controverses, une partie de cette autorité que lui donnaient ailleurs la foi et l'obéissance des fidèles.

Cette éloquence était bien celle qui convient aux libres délibérations des assemblées politiques ; prodigue d'elle-même, toujours prête à la lutte, armée depuis longtemps sur toutes les questions, également à l'aise dans la revendication des plus grands principes et dans le maniement de la tactique la plus souple, elle valut à notre collègue plus d'un succès parlementaire.

Elle eut la bonne fortune de réunir plusieurs fois tous les cœurs dans une émotion commune.

C'était dans ces jours de variable apaisement, où, nous entraînant au-dessus de nos querelles, ce fils de l'Alsace bien-aimée nous parlait de la France, de ses espérances et de son devoir patriotique.

Ce jour-là son éloquence était faite non seulement des paroles qu'il prononçait à la tribune, mais du souvenir des appels saintement passionnés que l'évêque patriotique adressait jadis à tous ceux qui dépendaient de lui, et auxquels il dictait le devoir. (Vifs applaudissements et répétés).

" Le devoir a grandi avec le péril. Les dévouements ordinaires ne suffisent pas à la situation qui nous est faite par des capitulations désastreuses.

" Il faut que la nation se lève tout entière pour repousser loin d'elle la honte et le déshonneur. C'est au clergé à donner l'exemple, autant qu'il est en lui." (Applaudissements).

Cette Chambre, qui n'appartient pas aux doctrines politiques de l'évêque d'Angers, me permettra d'envoyer en son nom, au collègue qui vient de nous quitter, l'hommage de notre profonde douleur et du sentiment qui nous est commun. (Applaudissements unanimes et répétés).